

Journal spécial PE stagiaires 2014-2015 CRPE 2013-2

Chers collègues,

Tout d'abord, le SNUDI-FO vous félicite de votre réussite au concours de professeurs des écoles.

Tout comme l'année dernière à l'ESPE, le SNUDI-FO sera en 2014-2015 à vos côtés pour vous informer de vos droits.

Le SNUDI-FO est un syndicat totalement indépendant du ministre et de l'administration, et à ce titre, a toute latitude pour défendre vos revendications.

Vous trouverez dans ce « 4 pages » quelques éléments d'information relatifs à votre début de carrière, qui seront complétées par les conseils de formation qui se tiendront les 16 juin et 30 juin 2014.

Pour toute question, n'hésitez pas à nous contacter par mail ou par téléphone y compris durant les congés scolaires.

Mais, en attendant votre première rentrée, le SNUDI-FO vous souhaite une bonne prise de contact avec votre école d'affectation ainsi que des congés d'été bien mérités !

Grégoire Privolt, Jane Urbani, Frédéric Volle,
pour le SNUDI-FO

Dans ce numéro :

- ✓ La formation (pages 2 et 3)
- ✓ Choisir son poste (page 2)
- ✓ Salaire (page 3)
- ✓ Changer de département (page 3)
- ✓ Quelques infos en + (page 3)
- ✓ Le 1er droit qui permet de faire respecter tous les autres ! (page 4)



Retrouvez le SNUDI-FO 69 sur internet !

www.69.snudi-fo.fr

Besoin de plus d'infos ?
contactez le SNUDI-FO tout l'été :

Mail : fo.snudi69@gmail.com

Tél : 06 51 22 50 86

Combien de PE stagiaires dans le Rhône à la rentrée prochaine ?

Vous êtes 276 lauréats du concours 2013-2 qui serez professeurs des écoles stagiaires en 2014-2015.

A cela s'ajoutent les PE stagiaires 2013-2014 qui ont été soit renouvelés (qui doivent refaire une année) soit prolongés (qui doivent encore faire quelques jours ou quelques mois pour être titularisés), vous serez au total 288 professeurs des écoles stagiaires l'année prochaine à plein temps. Sans compter les lauréats du concours 2014 qui seront à mi-temps dans les classes !

Comment va se dérouler votre année 2014-2015 ?

A l'issue de la réunion du 11 juin, vous serez affecté sur un des 292 postes « réservés » aux professeurs des écoles stagiaires.

Ces postes peuvent parfois être implantés dans des écoles RRS* (anciennement ZEP) mais pas dans les écoles ECLAIR**.

Vous serez en classe à temps complet.

Selon vos choix et votre rang au classement vous pourrez être affectés :

- sur des postes « entiers »
- Sur des compléments de temps partiels
- Sur des postes de remplaçants TR ou ZIL)

Chacun des PE stagiaires sera rattaché à un « pôle de formation » en fonction de son tuteur.

*RRS : réseaux de réussite éducative

**ECLAIR : écoles, collèges, lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite



Pour toute question,
pendant toute l'année, et
même pendant tout l'été,
Contactez le SNUDI-FO !
06 51 22 50 86
fo.snu69@gmail.com

J'ai choisi mon école... Que faire maintenant ?

Dès que vous aurez choisi votre école, vous pouvez contacter le directeur ou la directrice.

N'hésitez pas à téléphoner ou à envoyer un mail à l'école dès cet après-midi ou demain. Il se peut que les collègues aient une réunion dans l'école ou que le directeur ou la directrice soit présent.

Vous pourrez alors prendre connaissance de votre niveau de classe et avoir toutes les informations, notamment sur les commandes de matériel pour la rentrée de septembre.

Vous trouverez toutes les coordonnées des écoles sur le site de la Direction Académique :

<http://www.ia69.ac-lyon.fr/les-ecoles-et-les-etablissements-scolaires-publics,265625,fr.html>

Les différents types de postes :

- **Postes entiers** : vous serez l'enseignant(e) de la classe pour l'année 2014-2015 à plein temps. (92 postes entiers dans la liste)
+++
- **Postes fractionnés** : vous complétez 2, 3 ou 4 collègues qui sont à temps partiel. (170 postes fractionnés dans la liste)

Attention pour les postes compléments de collègues à 80%, (Quot 20%), vous serez amenés à faire des remplacements durant 7 semaines !

+++

- **Postes de brigades** : vous effectuerez des remplacements :
 - Soit dans une Zone d'Intervention Limitée : ZIL. Vous serez rattachés à une école et les indemnités ** (voir page 3) vous seront versées lorsque vous effectuerez des remplacements hors de cette école.
 - Soit en tant que Brigade de remplacement rattaché à une circonscription. Le taux des indemnités de remplacement ** est identique à celui des ZIL.



Formation des PES concours 2013-2 = 10 jours !



Au prétexte que la majorité des lauréats étaient contractuels dans les écoles cette année, les PES 2013-2 seront à plein temps dans les classes !

Cette situation est totalement inédite et inacceptable !

Pour rappel les lauréats du concours 2013, qui étaient donc PES cette année avaient 36 jours de formations annuelles, ce qui n'était déjà pas beaucoup !

En 2013/2014, la formation des stagiaires était répartie comme suit :

36 jours de formation hebdomadaires / 4 jours de formation fin août, sur vos congés, sans aucun salaire ni indemnité ! / 18 heures d'animations pédagogiques / 6 visites (dont 4 par le tuteur).

Pour les PES du concours 2013-2, seuls 10 jours de formation sont prévus !

Comment cela se concrétisera ? Nous aurons plus de détail après le conseil de formation fin juin...

Le SNUDI-FO revendique :

- **Le respect d'un 2/3 temps devant la classe et donc mise en place de semaines complètes de formation**

- **Le paiement d'une indemnité aux PE stagiaires pour les jours de travail gratuit fin août**

Salaire : combien allez-vous gagner ?

Durant votre année de stage, vous serez professeur des écoles 3ème échelon.

Vous serez rétribué à l'indice 432 de la fonction publique, ce qui correspond à un traitement mensuel brut de 2000 € et à un **traitement mensuel net de 1650€ (cotisation mutuelle non déduite)**

Comme tous les professeurs des écoles, vous percevrez une indemnité annuelle de 400€ brut (200€ en décembre 2014, 200€ en décembre 2015)

Si vous êtes affectés dans une école en RRS, vous percevrez « l'indemnité ZEP », soit environ 96€ supplémentaires par mois.

Quelques Informations en plus...

► Vous voulez déménager ?

En tant que lauréat d'un cours de la fonction publique d'Etat, vous pouvez percevoir l'AIP (aide à l'installation des personnels), aide de 900€ environ.

► Vous comptez aller travailler en transports en commun (TCL, SNCF...) ?

Vous pouvez prétendre à remboursement de 50% de votre abonnement

Contactez le SNUDI-FO pour toute question !

**Indemnités de remplacement : ISSR

Distance entre école de rattachement et école où s'effectue le remplacement - (en €)

- moins de 10 km 15,2

- de 10 à 19 km 19,78

- de 20 à 29 km 24,37

- de 30 à 39 km 28,62

- de 40 à 49 km 33,99

- de 50 à 59 km 39,41

- de 60 à 80 km 45,11

par tranche de 20 km supplémentaires 6,73 €

Retrouvez le SNUDI-FO 69 sur internet !

www.69.fo-snudi.fr

Besoin de plus d'infos ?

contactez le SNUDI-FO

toute l'année, même l'été :

fo.snudi69@gmail.com / 06 51 22 50 86

Changer de département

Pour changer de département, les PE stagiaires n'ont pas accès aux mutations nationales qui ont lieu en novembre-décembre et dont les résultats sont connus en mars.

La seule façon pour un PE stagiaire de demander un changement de département est de solliciter un ineat-exeat au mois de mai : il faut demander un « exeat » au département du Rhône afin que celui-ci vous autorise à quitter le département et un « ineat » au(x) département(s) souhaité(s) afin qu'ils vous intègrent.

A noter que depuis plusieurs années, il est extrêmement difficile d'obtenir un exeat du département du Rhône.



SE SYNDIQUER,

LE PREMIER DROIT QUI PERMET DE FAIRE RESPECTER TOUS LES AUTRES !

Le SNUDI FO défend, informe et conseille les adhérents sur des dossiers individuels :
inspection - mouvement - permutation et INEAT / EXEAT - carrière - Promotion- dossiers médicaux - formation- versement d'indemnités - frais de déplacements - Droits à congé, etc .

Le SNUDI FO porte et défend les revendications collectives des enseignants auprès du ministre et de la direction académique:

- Augmentation des salaires : 5% tout de suite !
- Défense du statut de fonctionnaire d'Etat.
- Rétablissement d'une véritable année de formation pour les PE stagiaires
- Baisse des effectifs dans les classes
- Rétablissement des RASED



Se syndiquer c'est très important ! Aujourd'hui le SNUDI FO t'informe sur ton année de stagiaire, le syndicat pourra t'aider et t'informer pour plein d'autres choses !

En devenant adhérent, tu recevras aussi chaque mois un bulletin d'information départemental, un journal national tous les 2 mois et des mails très régulièrement pour t'informer au mieux !

Le SNUDI FO du Rhône te propose d'adhérer :

- Soit jusqu'au 31 décembre 2014 pour la somme de 55 €
- Soit pour 1 an de date à date pour la somme de 110€.

Ta cotisation ne te reviendra qu'à 18.33€ pour 6 mois ou 36.66€ pour 1 an, après l'abattement de 66% sur tes impôts, soit en déduction d'impôts, soit en crédit d'impôts si tu n'es pas imposable ! Tu peux régler ta cotisation en plusieurs chèques (jusqu'à 8) en indiquant au dos la date à laquelle tu souhaites que l'on dépose tes chèques. Les chèques sont à établir à l'ordre du SNUDI FO.

NOM :

Prénom :

Adresse :

Ville :

Code Postal :

Téléphone :

Mail :

Déclare Adhérent au SNUDI FO jusqu'au// 2015 .

Lyon, le Signature :

Cotisation à remettre en main propre à un délégué du SNUDI FO ou à envoyer au :
SNUDI FO du Rhône, 214 avenue Félix Faure 69003 LYON